Dossier de l'OHI n° S3/0104

LETTRE CIRCULAIRE 27/2025
01 juillet 2025

MISE EN ŒUVRE PAR L'IBSC DE L'HOMOLOGATION DES MATIERES DES NORMES S-5A ET S-5B – PUBLICATIONS DE NOUVELLES DIRECTIVES ET FAQ

Référence : Liste des actions, décisions et recommandations IRCC17 – Décision IRCC17/066 et action IRCC17/067.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Sur la base du document de référence ci-dessus, le Comité de coordination inter-régional (IRCC) a pris note que le Comité international sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC) a mis en œuvre l'homologation des différentes matières qui constituent les programmes des versions en vigueur des normes S-5A et S-5B de l'OHI, comme alternative à l'homologation traditionnelle des programmes complets dispensés sous forme de cours. Cette amélioration vise à accroître la flexibilité dans la configuration de cours de formation hydrographique de haute qualité homologués par l'IBSC.

2. Afin de fournir des directives sur la soumission des demandes d'homologation des matières, l'IBSC a publié les documents d'accompagnement actualisés suivants, disponibles à la page Web de l'OHI (https://iho.int/en/standards-and-specifications) :

- *Directives pour la mise en œuvre des normes de compétence des hydrographes et des spécialistes en cartographie marine, version 3.0.0, datées d'avril 2025.*
- *Foire aux questions (FAQ), édition 1.0.3, datée de juin 2025.*

3. Les Etats membres et les institutions concernées sont encouragés à examiner comment le nouveau mécanisme d'homologation pourrait être utile à leurs stratégies nationales ou régionales en matière de formation.

4. Le Secrétariat de l'OHI tient à remercier l'IBSC pour ses efforts en faveur de l'enseignement de l'hydrographie.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Luigi SINAPI
Directeur

4b, quai Antoine 1er
B.P. 445
MC 98011 MONACO CEDEX
PRINCIPAUTE DE MONACO
Tel. : +377 93 10 81 00
Mail : info@iho.int
Web : www.iho.int